

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.09.04/572

Mise en œuvre des « Actions Cœur de Ville » :
stratégie communautaire

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

4^{ème} séance de l'année 2018

Lundi 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 24 septembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 septembre 2018.

Présents : 26

Président

M. Eric JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Alberta	ALBERI
M. Max	CELIGNY
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI
Mme Lise Claude	AZEDE
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Solange	LEBLANC
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO

Excusés représentés : 2

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Autre Conseiller Communautaire :

M. Denis BERNADOTTE
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI

Excusés non représentés : 15

Vice-Présidents:

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Justin DESSOUT
M. Fabert MICHELY
Mme Lyliane PIQUION

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Harry DURIMEL
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana FENGAROL
M. José GUIOLET
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
M. Alix NABAJOH
Mme Nadège THÉOPHILE
M. William SURDIN

Absents : 7

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY
M. Jocelyn LEREMON
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018
Affichage : 25/09/2018Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20180924-20180904572-DE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Murielle JABES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU l'Instruction NOR : TERR1800859C du gouvernement en date du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « *Action Cœur de ville* » : identification des villes éligibles et premières orientations de mise en œuvre ;
- VU l'Instruction NOR : TERR1810707C du gouvernement du 16 avril 2018 relative au programme « *Action Cœur de ville* » : annonce des villes bénéficiaires et étapes d'élaboration des conventions-cadres pluriannuelles ;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

Accusé certifié exécutoire

Réception par : 971-200018653-20180924-20180904572-DE
Affichage : 25/09/2018Pour l'autorité compétente : 971-200018653-20180924-20180904572-DE
délégation**ARTICLE 1-** De donner acte au Président de la Communauté d'Agglomération de cette communication.**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions cadres pluriannuelles « *Action Cœur de Ville* » telles qu'annexées à la présente délibération, passées entre :

- La Ville de Pointe-à-Pitre et l'Etat ;
- La Ville des Abymes et l'Etat.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents, actes et pièces liés à l'association de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au côté des villes membres bénéficiaires du programme « *Action Cœur de Ville* ».**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général, de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **25 SEP. 2018**

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **25 SEP. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **25 SEP. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **25 SEP. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **25 SEP. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **25 SEP. 2018**